

**LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR EN DOUBLE EXEMPLAIRES A L'APPUI
D'UNE DEMANDE DE PRESTATION DE SERMENT ET D'INSCRIPTION AU
BARREAU D'AIX EN PROVENCE**

**Les dossiers doivent être déposés PAR LES IMPETRANTS EN DOUBLE
EXEMPLAIRES au Secrétariat de l'Ordre d'Aix en Provence
Maison de l'Avocat – 5. Rue Rifle Rafle
13100 Aix en Provence**

POUR LES NOMS DE FAMILLE COMMENÇANT PAR LES LETTRES SUIVANTES :

**DE A à I : dépôt des dossiers JEUDI 8 NOVEMBRE 2018 de 9h30 à 12h
et de 14h à 17h00**

**DE J à Z : dépôt des dossiers VENDREDI 9 NOVEMBRE 2018 de 9h30 à 12h
et de 14h à 17h00**

☛ Lettre à Monsieur le Bâtonnier sollicitant d'une part, l'autorisation de prêter serment et d'autre part, votre inscription accompagnée de votre contrat de collaboration en trois exemplaires (plein temps ou mi-temps précisant la rémunération), ou votre adresse professionnelle, **ainsi qu'un chèque de 500 €** correspondant aux frais d'inscription libellé à : « Ordre des Avocats ».

☛ Fiche de renseignements **dûment complétée**

☛ Diplôme **original** du CAPA

☛ Diplôme **original** de la Maîtrise

☛ Extrait de casier judiciaire N° 3 de moins de trois mois
Casier Judiciaire national – 107, rue de Landreau – 44079 NANTES cedex 1
ou sur Internet : <https://www.cjn.justice.gouv.fr>

☛ Photocopie recto verso carte d'identité ou passeport (en cours de validité) ou certificat de nationalité française

☛ Deux attestations de moralité **en original** sur papier à en tête

☛ **3 photos d'identité couleur**, de format standard, (prénom et nom d'usage inscrits au dos de chacune) photos scannées refusées.

☛ Un chèque de **50 €** libellé à : « Ordre des Avocats ».

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE

Maison de l'Avocat - 5. Rue Rifle Rafle - 13100 Aix-en-Provence

☎ 04.42.21.72.38 - ☎ 04.42.21.72.43 - email : ordreavocats.aix@avocatline.com